Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25 mai 2007

relative à des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation dans la Communauté de *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier)

[notifiée sous le numéro C(2007) 2161]

(2007/365/CE)

(JO L 139 du 31.5.2007, p. 24)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution (UE) 2018/490 de la Commission du 21 mars 2018	L 81	22	23.3.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2007/365/2010-08-28/fra